



## **Saskatchewan (Sask.)**

Population : 1 239 865

Nombre d'écoles (M-12) : 755

Nombre d'élèves en M-12 : 200 066

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 25

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 22 383

## **Gouvernance et réglementation**

En décembre 2022, la Loi modificative de 2023 sur l'éducation, a modifié la Loi de 1995 sur l'éducation pour mettre à jour la définition de l'apprentissage en ligne comme étant :

- lorsque les activités d'apprentissage, y compris la collaboration, le partage, la communication et les ressources d'apprentissage, entre chacun des élèves et l'enseignant se font principalement par le biais d'Internet ou de toute autre plateforme numérique ; et,
- qui n'exige pas que les élèves soient face à face entre eux ou avec l'enseignant ;
  - à l'exclusion de tout apprentissage exclu de la présente définition par règlement ("apprentissage en ligne "). (*Government of Saskatchewan*, 2023a, p. 13)

La Loi modificative de 2023 sur l'éducation a également créé la *Saskatchewan Distance Learning Corporation*, dont elle a défini les pouvoirs et les fonctions (*Government of Saskatchewan*, 2023b). Cette nouvelle société d'État régie par le Conseil du Trésor est chargée de superviser un enseignement en ligne centralisé, en fonctionnant comme le siège social et le centre principal de l'enseignement en ligne dans la province.

De plus, les divisions scolaires séparées de la Saskatchewan, le Conseil des écoles fransaskoises et les écoles indépendantes enregistrées doivent soumettre un formulaire de demande au ministère de l'Éducation pour devenir un fournisseur d'apprentissage en ligne agréé. Le processus de demande garantit que les divisions scolaires respectent un cadre provincial d'assurance de la qualité (*Government of Saskatchewan*, 2023c). La Société d'État d'apprentissage en ligne de la Saskatchewan (*Saskatchewan Distance Learning Corporation*) et tous les fournisseurs d'apprentissage en ligne agréés font l'objet d'un contrôle par le ministère de l'Éducation. Le processus de contrôle crée un mécanisme de responsabilité pour garantir l'assurance qualité de l'enseignement en ligne. Ce nouveau modèle d'apprentissage en ligne sera mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-2024.

En ce qui concerne le financement, les divisions scolaires continuent d'être financées pour les dépenses de fonctionnement par le biais du modèle de distribution du financement de l'éducation de la maternelle à la douzième année. Comme pour l'apprentissage en salle de classe en Saskatchewan, la nouvelle école en ligne provinciale offrira un enseignement gratuit à ses élèves jusqu'à l'âge de 22 ans dès qu'elle débutera ses activités. Les apprenants adultes âgés de 22 ans et plus auront également accès aux cours et devront assumer des frais de scolarité pour chaque cours. Additionnellement, dans le cadre du modèle de financement, les conseils scolaires

reçoivent des fonds pour soutenir les élèves en ligne à temps plein qui fréquentent la *Saskatchewan Distance Learning Corporation* ou une école en ligne approuvée et gérée par une division scolaire. Les élèves en ligne à temps partiel sont financés à travers les différentes composantes du modèle de financement et les inscriptions sont comptées dans leur école locale. Les divisions scolaires sont chargées de fournir un soutien local aux élèves en ligne à temps plein et à temps partiel qui résident sur leur territoire (p. ex. orthophonistes et évaluations psychopédagogiques, formation au permis de conduire, cérémonies de remise des diplômes et activités parascolaires).

Au-delà de ce nouvel environnement législatif et réglementaire, le ministère de l'Éducation continue de suivre les inscriptions à l'enseignement à distance/apprentissage en ligne et les informations sur les écoles provinciales en ligne de la prématernelle à la 12e année par le biais du système de données sur les élèves.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

En 2024-2025, il y avait 15 écoles de huit divisions scolaires, une école provinciale gérée par le *Saskatchewan Distance Learning Centre (SKDLC)* en tant que société d'État (qui offrait deux programmes : une programmation durant l'année scolaire normale et une programmation estivale), cinq écoles indépendantes et quatre écoles des Premières Nations répertoriées comme ayant des services d'apprentissage en ligne et offrant des cours prématernelle à la 12e année aux élèves de la Saskatchewan. Au total, 22 383 élèves étaient impliqués dans des programmes d'enseignement à distance ou d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année. Ce nombre est composé de 6 731 élèves bénéficiant d'un apprentissage à distance facilitée par des enseignants dans des écoles non impliquées en apprentissage en ligne, 49 élèves bénéficiant d'une scolarité à distance facilitée par des enseignants dans des écoles non dédiées à l'apprentissage en ligne, et de 8 730 élèves qui se sont inscrits à au moins un cours offert en ligne.

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

L'apprentissage mixte ou hybride est une responsabilité des divisions scolaires. En tant que tel, le ministère ne surveille pas cette activité.

### **Références**

Government of Saskatchewan. (2023a). *Education Act, 1995, E-0.2*.  
<https://publications.saskatchewan.ca/#/products/487>

Government of Saskatchewan. (2023b). *Chapter 23 - The Education Amendment Act, 2023/Loi modificative de 2023 sur l'éducation*. <https://publications.saskatchewan.ca/#/products/121363>

Government of Saskatchewan. (2023c). *Quality assurance framework for K-12 online learning*.  
<https://publications.saskatchewan.ca/#/products/120344>